



Déclaration liminaire CAPL n°2 du 18 juin 2018

Madame la Présidente,

La DGFIP, devenue depuis de trop nombreuses années la principale contributrice des suppressions d'emplois, voit ses structures et services vaciller face aux attaques contre le réseau.

Pour résister, la DGFIP fusionne, regroupe, concentre afin de pouvoir continuer à assurer ses missions de service public du mieux qu'elle peut, dans l'intérêt des citoyens.

Pour aider la DGFIP dans son combat héroïque, le Directeur Général a décidé sous prétexte d'impérieuses nécessités, la modification des règles de gestion en matière de mutation.

Pour notre syndicat, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois sont un préalable pour que nos règles de gestions redeviennent opérantes et cessent d'être contournées au niveau local au mépris des droits des personnels.

F.O.-DGFIP estime que le délai de séjour de 2 ans sur poste est inacceptable.

F.O.-DGFIP ne peut accepter l'instauration des postes aux choix avec un périmètre en perpétuelle extension, ce qui conduit à sortir du champ du paritarisme et à ouvrir la voie à l'arbitraire.

La DGFIP retombe dans un des travers qui existait dans nos anciennes directions, l'affectation dans la plus totale opacité. Trop d'agents sont encore affectés dans le département en tant qu'ALD et doivent subir leur affectation au mépris de leur situation personnelle.

Les agents des finances publiques de tout le département doivent bénéficier des mêmes droits actuellement en vigueur: l'affectation en fonction de l'ancienneté administrative. Il en est de même en Direction où l'affectation entre les différents services ou divisions doit pouvoir être décidée en CAPL et se fonder sur des critères établis et irréfutables.

Sans critère, les agents des finances sont à la merci du bon vouloir de quelques-uns qui savent ce qui est bon pour eux... Pas sûr que ce soit la manière la plus efficace de manager pour maintenir la motivation et l'envie de donner le meilleur de soi-même.

Les représentants des personnels **F.O.-DGFIP** sont attachés à trouver la solution la plus satisfaisante pour l'affectation professionnelle des agents des finances publiques.

Les représentants du personnel ont la connaissance des agents, des services, du terrain. Ils sont garants de l'équité sur toutes les RAN du département.

Les élus FO en CAPL n°2 :

Titulaires : Céline Lefèvre, Catherine Stark et Guillaume Tavin

Expert : Rachel Sugneau